

Pour une histoire des musiciens sans histoire

Für eine Geschichte der Musiker ohne Geschichte

Pour une histoire des musiciens sans histoire
La vie musicale ne se réduit pas à une succession de génies et de chefs-d'oeuvre. Ce n'est pourtant que depuis peu que des historiens s'intéressent à la vie des humbles, des simples musiciens sans lesquels l'oeuvre des grands resterait lettre morte. La connaissance du quotidien de la vie musicale d'une époque ne comble pas uniquement une lacune historique; elle fournit un aliment intéressant à la réflexion sur la musique occidentale et son évolution, réflexion qui trop souvent ignore superbement les faits.

Für eine Geschichte der Musiker ohne Geschichte
Die Musikgeschichte lässt sich nicht auf eine Folge von Genies und Meisterwerken reduzieren. Trotzdem ist erst seit kurzem ein Interesse der Historiker für das Leben der einfachen Musiker, ohne die das Werk der Grossen toter Buchstabe bliebe, zu verzeichnen. Die Kenntnis des Alltags des Musiklebens füllt nicht nur eine Lücke der Geschichtsforschung; sie liefert darüberhinaus Stoff für die Reflexion über die abendländische Musik und ihre Entwicklung – eine Reflexion, die zu oft erhaben die Fakten ignoriert.

par Alain Clavier

Quelques ouvrages consacrés à un instrument, piano ou violon; des interviews ou des souvenirs d'interprètes connus; le commentaire d'une oeuvre prestigieuse, Don Giovanni ou l'intégrale des sonates de Beethoven; l'histoire d'un genre, l'opéra surtout, mode oblige; et puis beaucoup de biographies de musiciens célèbres... Voilà les ouvrages de musique que l'on trouve habituellement chez un libraire. La vie des humbles ou des méconnus n'intéresse guère. La collection «Que sais-je», destinée à un large public, a pourtant fait l'effort d'offrir une petite place à ces oubliés de l'histoire, en publiant «Les musiciens du roi de France 1661 – 1733» de Marcelle Benoit.

Mais l'étude minutieuse d'un groupe circonscrit et restreint, telle qu'elle est conduite dans ce livre, n'est pas la seule manière d'explorer ce domaine de recherche. L'étude comparative de différents groupes – ce que fait Catherine Massip dans sa thèse – ou celle qui privilégie plutôt les possibilités offertes aux musiciens d'exercer leur art – ce que fait Bruno Brévian dans son livre – donnent également des résultats intéressants.

En 1976, Catherine Massip publie la «Vie des musiciens de Paris au temps de Mazarin 1643 – 1661». L'auteur cerne sans grande difficulté les lieux où se trouvent les musiciens, la société d'Ancien-régime étant hiérarchisée et cloisonnée. Seuls trois cadres institutionnels existent à l'époque: la Maison du roi, les églises de Paris et la Corporation des joueurs d'instruments. C. Massip étudie chacun de ces «lieux», elle les définit, marque leurs caractéristiques, leur organisation interne, leur mode de recrutement, etc.

L'apparente unité de la Maison du roi

Elle dissèque l'organigramme complexe de la Maison du roi – Chambre du roi, Chambre de la reine, Chapelle du roi, Cabinet du roi, violons du roi, Ecurie –

puis s'intéresse au problème de la charge. Le musicien du roi est officier, ce qui signifie qu'il a dû acheter sa charge, qu'il peut la revendre, la transmettre par survivance ou la léguer à son fils, sous certaines réserves de compétence. Le statut d'officier exempte le musicien d'un certain nombre de charges, la taille notamment. De plus, il lui permet de bénéficier d'un revenu fixe, même si ses gages ne sont pas toujours payés ponctuellement. Pourtant, les privilèges attachés à leurs fonctions ne confèrent à ce groupe qu'une unité apparente. En fait, des divergences importantes sont relevées dans le «traitement qu'ils perçoivent et dans la valeur marchande de leurs charges; ces différences contribuent à la formation d'une hiérarchie interne au sommet de laquelle se trouve le groupe très restreint des musiciens de la Chambre». (p. 51)

C. Massip décrit ensuite plus rapidement la situation du musicien d'église: un ecclésiastique maître des enfants de chœur, un organiste souvent mal payé même s'il attire du monde. Enfin, les enfants de chœur, 4 à 8 par église. Recrutés jeunes dans un milieu populaire, ils sont nourris et logés jusqu'à la mue, reçoivent une instruction scolaire rudimentaire et une formation musicale prodiguées au sein des maîtrises.

Si la musique est l'auxiliaire indispensable des pratiques religieuses, «elle agrmente aussi les événements de la vie quotidienne des Parisiens, tels noces, festins, bals et fêtes de corps de métiers qui ne se conçoivent pas sans la présence de joueurs de violons ou d'instruments à vent» (p. 70). Ces musiciens appartiennent à la Corporation des joueurs d'instruments. Cette association règle les conditions d'apprentissage, la réception des futurs maîtres, les droits à payer et les relations avec les violons du roi. En échange, les instrumentistes sont assurés d'un quasi-monopole puisque ceux qui n'appartiennent pas à la Corporation ne peuvent donner de représentation publique. Leurs ressources

sont toutefois incertaines, au contraire des titulaires d'un office.

Après la présentation de ce cadre institutionnel tripartite, l'auteur décrit la condition sociale des artistes en se basant sur certains documents du minutier de Paris: contrats d'engagement, contrats de mariage, inventaires après décès ou testaments.

En définitive, les musiciens peuvent se répartir en trois groupes qui ne recourent pas la répartition institutionnelle. «A la base, un premier groupe, le plus important et le plus démuné, comprend la masse des joueurs d'instruments et

position privilégiée non par l'affirmation de leur qualification musicale, mais par celle des qualités qui découlent de leur fortune et de leur appartenance au roi.» (p.135/136).

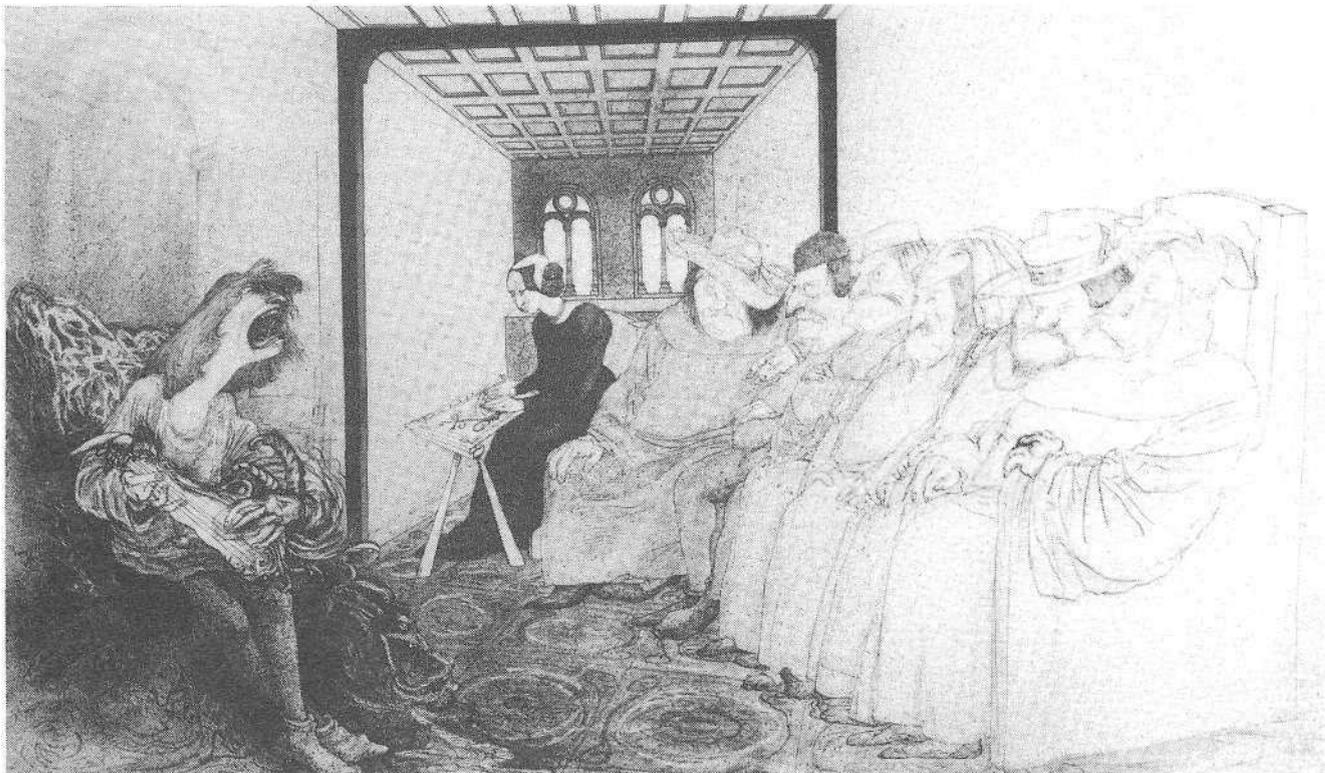
Une étude plus restreinte

L'étude de C. Massip se termine en 1661. Le livre de Marcelle Benoit reprend le flambeau à cette même date. Pure coïncidence? Non, bien sûr: en 1661, Louis XIV commence son règne personnel et nomme Lully surintendant de la musique. Les deux événements ont une influence capitale dans l'histoire

l'Académie de musique rivalise avec les spectacles de la Cour; les mécènes, dans les salons parisiens, attirent nombre d'artistes; (...) les mesures d'économies affectent au premier plan le divertissement: quel est l'artiste qui n'hésite à investir dans des charges à la Cour?» (p. 3)

Les musiciens déménagent

Au début de la période qu'étudie Bruno Brévian — «Les changements de la vie musicale parisienne de 1774 à 1799» — cette évolution arrive à terme. La fameuse lettre du 3 juillet 1778 de Mozart



Ralph Steadman: *Musician and audience* (from: *I Leonardo*, Jonathan Cape, London 1983)

certain musiciens de l'Ecurie. (...) Leurs moyens d'existence restent précaires: les uns dépendent de la fantaisie et des goûts de ceux qui les emploient pour égayer les événements de la vie quotidienne; les autres, bien qu'ils jouissent de certains privilèges en appartenant à la Maison du roi, ne touchent que des gages insuffisants.» Leur niveau culturel semble médiocre. «A un niveau intermédiaire, un groupe numériquement moins grand occupe une situation comparable à celle des petits marchands. (...) Il comprend d'une part des musiciens de la Maison du roi, d'autre part des musiciens étrangers à la musique du roi, comme les organistes, les maîtres à danser et quelques maîtres joueurs d'instruments. (...) Fiers de leur originalité professionnelle, ils exercent souvent une grande influence par leur enseignement (...) et font preuve d'un certain goût pour les choses de l'esprit». Enfin, au sommet de la hiérarchie apparaît un groupe restreint dont les membres appartiennent à la Chambre ou à la Chapelle du roi. Très fortunés, ils possèdent une mentalité proche de celle des officiers. «Jaloux de leurs prérogatives, ils s'attachent à faire valoir leur

de la musique française.

M. Benoit travaille sur un domaine de recherche plus restreint que sa collègue puisqu'elle se limite aux seuls musiciens du roi. Par contre, sa problématique est la même.

L'organigramme et le fonctionnement des cadres institutionnels dans lesquels sont insérés les musiciens du roi sont décrits avec beaucoup de minutie. Par exemple, analysant les modalités d'achat et de délaissement d'une charge, M. Benoit énumère les impôts et les taxes divers que le musicien doit acquitter lors de l'opération: lettres de provision, brevet d'assurance, agrément de vente, etc. Lorsqu'il s'agit des revenus, elle a soin de tenir compte non seulement des gages et des exemptions, mais aussi des nombreux «en-cas» fréquents à la Cour — gratification, billet à bouche, etc.

Autre élément intéressant: cette étude est placée dans une perspective dynamique. C'est à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e que les musiciens de Cour français vivent leurs plus belles années. A partir de 1730, la situation va lentement se dégrader. «Le Concert Spirituel internationalise le milieu musical;

à son père en est une illustration flagrante: «Pour la position à Versailles, je n'en ai jamais eu la pensée... Il y a peu d'argent, on doit languir six mois durant dans un lieu où il n'y a rien à gagner en dehors et l'on enterre son talent. Et puis qui est au service du roi est oublié à Paris...»

Et si la Cour a perdu ses forces vives, continue Brévian, l'Eglise ne se trouve pas dans une situation plus enviable. Ce contexte posé, l'ouvrage présente ensuite les nouveaux lieux de la musique. Pièce maîtresse de l'édifice musical sous les Bourbons, l'Académie royale de musique dispose avec le privilège accordé par le roi en 1662 d'une situation de quasi monopole pour chanter en public des pièces de théâtre. Dès 1750, elle est en perte de vitesse: le spectacle y est ennuyeux, on y vient plus par mondanité que par amour de l'art. En 1772 pourtant, l'arrivée de Guck lui redonne une nouvelle vigueur. Dès le début du XVIII^e siècle, l'Académie avait suscité un genre parodique, l'Opéra-Comique. Devant la vogue grandissante d'un spectacle d'abord «destiné à la canaille», l'Académie de musique joue de son privilège pour créer des ennuis à son con-